

Fiche de mission TRÉSORI.ER.ÈRE RÉGIONAL.E

Préambule

Pour assurer son fonctionnement sur tout le territoire national, le CCFD-Terre Solidaire s'est doté d'une organisation basée sur un découpage géographique comprenant des « régions » et des « territoires » (ex : délégation diocésaine, département, métropole, bassin de vie ...).

La lettre de mission est composée de la présente « fiche de mission » et du contrat de mandat (délégation de signature) cosignés par le.la Président.e du CCFD-Terre Solidaire et le.la trésori.er.ère régional.e.

La fiche de mission est un document type qui décrit la mission confiée aux personnes élues en tant que trésori.er.ère régional.e par une assemblée.

Mission de trésori.er.ère régional.e du CCFD-Terre solidaire

Les régions n'ont pas de compte bancaire. Les dispositions des procédures mises en place au niveau national s'appliquent donc (et notamment le Guide du trésorier régional).

Dans le cadre du périmètre géographique pour lequel il.elle a été élu.e, le.la trésori.er.ère régional.e, en vertu du mandat consenti par le.la Président.e de l'association, a les missions listées ci-dessous.

Ces missions sont à mener en concertation avec l'équipe d'animation régionale, conformément au plan d'actions régional et dans le respect des orientations stratégiques et en cohérence avec le projet associatif.

- préparer le projet de budget régional annuel en lien avec l'équipe d'animation régionale, puis avec le.la Trésori.er.ère National.e,
- exécuter et suivre le budget régional annuel approuvé par l'assemblée régionale,
- valider les dépenses relatives aux projets régionaux et conformément au budget régional susvisé,
- vérifier la régularité des remboursements de frais des bénévoles de la région,
- être l'interlocuteur en cas d'audit du commissaire aux comptes dans la région,
- représenter la région au sein des instances nationales traitant des aspects financiers et économiques du CCFD-Terre Solidaire,
- veiller à la mise en place d'espaces d'animation et de formation pour les trésori.er.ère.s des territoires,
- veiller sur l'évolution de la collecte dans les territoires de la région, pour pouvoir stimuler la mise en place d'actions ou de stratégies de développement des ressources financières,

- impulser des demandes de subventions auprès des collectivités territoriales de la région en vue du financement des projets régionaux, en assurer le suivi et veiller à la réalisation des rapports demandés par les bailleurs.

D'autres missions peuvent être confiées au.à la trésori.er.ère régional.e par le.la Président.e de l'association aux termes des mandats susvisés.

Engagements réciproques

Cette mission s'inscrit dans le cadre du projet associatif du CCFD-Terre Solidaire et des engagements réciproques entre le CCFD-Terre Solidaire et le.la trésori.er.ère bénévole adhérent.e qui sont définis dans la charte du bénévole adhérent du CCFD-Terre Solidaire.

Durée de la mission (cf article 8.2 du Règlement intérieur)

Cette mission est de 3 ans, renouvelable 1 fois sauf révocation des mandats susvisés.

En cas de non-respect de la lettre de mission, le.la Président.e de l'association peut mettre fin à cette mission dans les conditions prévues audit article 8.2 du Règlement Intérieur.

La mission prend fin si le.la trésori.er.ère régional.e n'est plus bénévole de l'association.

Avec tous nos remerciements et encouragements pour votre engagement !